



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial  
des HAUTES TERRES D'OC  
Comité syndical du 18 mars 2024**

<b>Nombre de membres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• En exercice : 18</li><li>• Qui ont pris part à la délibération : 15</li></ul>	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).
<b>Date de convocation :</b>  11 mars 2024	<b>Étaient présents :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD.</li><li>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Francis CROS, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL.</li></ul> <b>Absents excusés :</b> Pierre BAILLY, André CABROL et Jim RONEZ.  <b>Jean-Claude GUIRAUD a été désignée secrétaire.</b>

Délibération N° 2024-5 – Signature de la convention-cadre d'adhésion avec l'ADEFPAT (2024-2026)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'adhésion historique du PETR des Hautes Terres d'Oc à l'association intitulée ADEFPAT,

**Vu** le budget du PETR des Hautes Terres d'Oc,

Monsieur le Président rappelle que le PETR des Hautes Terres d'Oc (ex-ADES) est un des membres fondateurs de l'ADEFPAT. Par la même occasion, il rappelle le partenariat entre les deux structures. Ce partenariat a abouti à l'accompagnement de divers porteurs de projet, dans le cadre ou non d'opérations Places aux Jeunes.

Francis CROS (titulaire) et Robert BOUSQUET (suppléant) sont les représentants du PETR des Hautes Terres d'Oc auprès de l'ADEFPAT. Cf délibération n°2020-23 en date du 31 juillet 2020.

Monsieur le Président présente les modalités de la nouvelle convention-cadre d'adhésion avec l'ADEFPAT (2024-2026).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents :**

**DECIDE** d'approuver ladite convention, annexée à la présente délibération.

**DECIDE** de renouveler l'adhésion à l'ADEFPAT (400€ par an).

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce projet.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID : 081-200052660-20240318-2024\_5-DE



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Brassac, le 18 mars 2024.

Le Président,  
Jean-Marie FABRE.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.M. Fabre', written over a faint circular stamp.



Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude GUIRAUD.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.C. Guiraud', written over a faint circular stamp.